

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-02-DEL-175

OBJET :
**SERVICES
TECHNIQUES –
CONVENTION AVEC
ENEDIS POUR LE
RACCORDEMENT AU
RESEAU PUBLIC DE
DISTRIBUTION
D'ELECTRICITE DANS
LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION DE
LA MAISON DE LA
PETITE ENFANCE**

RAPPORTEUR :
M. PHILIPPE DA-RIN

CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRÉSENTÉS :
33

NOMBRE DE VOTANTS :
33

Le 27 février 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION 20 février 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Gilles GAILLARD,
Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI,
Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER,
Madame Paméla BUQUET MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT,
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Valérie LENORMAND,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : SERVICES TECHNIQUES – CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et, notamment, son article R. 2122-8,

VU la délibération n° 20230125DEL002 du 25 janvier 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU le devis et la convention présentés par ENEDIS (direction régionale Ile-de-France Ouest) pour le raccordement au réseau public de distribution électrique de la Maison de la petite enfance pour un montant de 14 150,16 euros TTC,

VU l'avis rendu par la Commission finances et ressources humaines dans sa séance du 20 février 2023,

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la construction de la Maison de la Petite enfance, il y a lieu de procéder au raccordement du bâtiment au réseau public de distribution d'électricité.

CONSIDÉRANT le devis présenté par ENEDIS pour un montant de 14 150,16 euros TTC.

Le Conseil municipal, après avoir examiné la convention, puis entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

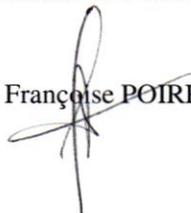
ARTICLE 1^{er} : DE CONCLURE la convention avec ENEDIS (direction régionale Ile-de-France Ouest) pour le raccordement de la Maison de la Petite enfance au réseau public de distribution d'électricité, pour un montant de 14 150,16 euros TTC.

ARTICLE 2 : CHARGE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué de signer ladite convention ainsi que tout document ou acte y afférent.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que cette dépense est prévue au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire, 
Cédric AOUN

 La secrétaire de séance,
Mme Françoise POIRRIER 

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>

Accusé de réception en préfecture
0787277806249-20230227-2023-02-DEL-175-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2023